

# Traite des êtres humains

## L'humanité saignée à vif



Ce dossier, élaboré sous l'égide du collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains », constitue la première pierre d'un édifice visant à sensibiliser le grand public aux facteurs et aux différents visages que peut prendre l'humanité quand elle est saignée à vif : lorsque des mafias prennent en otage des migrants en situation de vulnérabilité pour s'adonner à l'exploitation sexuelle ou économique de leurs victimes.

L'homme, en effet, serait devenu un morceau de choix. L'exploitation des hommes et de leurs corps arrive en troisième position après les trafics de drogue et d'armes : selon l'Organisation internationale du travail, la traite des êtres humains dégagerait plus de 27 milliards d'euros chaque année !

Face à ce phénomène transnational, 22 associations dont la FEP ont décidé de s'organiser en réseau en créant le collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains ». L'objectif est double : sensibiliser l'opinion publique et interpeller les pouvoirs publics.

Mais quel état des lieux peut-on d'ores et déjà dresser des engagements actuels des pouvoirs publics et des associations pour combattre ce trafic qui prend l'ampleur d'une épidémie ?

AVEC 27 MILLIARDS D'EUROS, LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS EST LE TROISIÈME TRAFIC CRIMINEL DANS LE MONDE, JUSTE APRÈS CELUI DE LA DROGUE ET DES ARMES.

# L'HOMME un morceau de choix

800 000 à 2,4 millions de personnes concernées dans le monde



La traite des êtres humains est un crime. Un crime actuel dont les pratiques avilissantes et traumatisantes dépassent les horreurs connues au temps de la traite des Noirs et des Blancs. Le plus souvent associé à la prostitution, au sexe et à l'exotisme, le phénomène de la traite est rarement perçu dans sa globalité : il recouvre le travail forcé, l'esclavage, l'exploitation sexuelle des adultes et des enfants et le prélèvement d'organes. Plus rarement encore sont médiatisés les combats, les difficultés et les initiatives des associations et des pouvoirs publics pour lutter contre ce phénomène mondial.

Véronique Linarès

La traite des êtres humains est un crime. Un crime actuel dont les pratiques avilissantes et traumatisantes dépassent les horreurs connues au temps de la traite des Noirs et des Blancs. Le plus souvent associé à la prostitution, au sexe et à l'exotisme,

le phénomène de la traite est rarement perçu dans sa globalité : il recouvre le travail forcé, l'esclavage, l'exploitation sexuelle des adultes et des enfants et le prélèvement d'organes. Plus rarement encore sont médiatisés les combats, les difficultés et les initiatives des associations et des pouvoirs publics pour lutter contre ce phénomène mondial.

orientale vulnérables du fait de leur pauvreté sont venues en Europe occidentale par les réseaux de trafiquants. Ce que les chiffres révèlent, c'est qu'en l'espace de trente ans, le phénomène de la traite des êtres humains a considérablement évolué. Les mutations les plus inquiétantes sont liées à son industrialisation, sa mondialisation, sa diffusion par le biais des conflits armés, et l'adaptabilité des trafiquants. Ce que les chiffres ne disent pas, c'est: la banalisation du phénomène, au point que l'on assiste en France et à l'étranger à l'utilisation de codes liés au trafic humain à des fins publicitaires. Une banalisation lourde de conséquences pour les victimes. Pauvreté grandissante, instabilité économique et politique, aspiration légitime à des conditions de vie

meilleures sont des facteurs déterminants qui expliquent la croissance extraordinaire de la traite des êtres humains dans le monde. Mais celui-ci se développe d'autant qu'à défaut d'un cadre juridique international clair et applicable dans les pays signataires, le crime est facile et peu risqué. Parvenir au niveau international à des conventions communes est ardu. Mais parce qu'elles ne tracent que des grandes lignes, les conventions internationales doivent être adaptées au droit commun de chaque État afin d'être applicables. Ce qui les dénature parfois et entrouvre la porte aux trafiquants, experts pour contourner les législations. Il ressort de cette réalité des différences législatives significatives d'un pays à l'autre dont profitent aisément les trafiquants. La complexité ne doit pourtant pas masquer des avancées importantes.

## Routes

Dans son ouvrage sur la traite des êtres humains, la juriste Georgina Vaz Cabral explique comment « le processus de la traite des êtres humains se décompose en plusieurs étapes dont le

recrutement, le transfert, l'assujettissement et l'exploitation des victimes ». Le recrutement comme la traite s'adaptent aussi aux mutations de notre monde, aux formes d'exploitation multiples, aux spécificités culturelles, sociales et économiques des pays. Les recruteurs sont généralement rattachés à des organisations mafieuses puissantes et parfaitement structurées, mais ils peuvent être aussi de simples individus déterminés à gagner facilement et rapidement de l'argent en exploitant des personnes de leur connaissance, parfois même des proches. Le mode de recrutement le plus usuel identifié par de nombreuses associations de terrain reste les fausses offres d'emploi dans les pays particulièrement pauvres. La misère, l'espoir d'une vie meilleure conduisent de nombreuses personnes à saisir la moindre opportunité de changement. En Europe de l'Est, des sociétés écrans spécialisées dans l'emploi à l'étranger se multiplient. Agences matrimoniales, agences spécialisées dans l'obtention de visas constituent, sans être véritablement inquiétées, des catalogues entiers de femmes candidates.

En Afrique, le poids des traditions, très lourd, a une influence directe sur le recrutement des petites bonnes, notamment, assuré par les familles elles-mêmes. Domestiques ou vouées à la prostitution, les fillettes sont vendues par

## LES CONVENTIONS INTERNATIONALES EN VIGUEUR

Il aura fallu attendre les années 90 pour que la communauté internationale prenne la mesure de l'innombrable... et que soit reconnue la violation des droits humains dans ce domaine. Nouveau pas en 1999. Exit les problèmes d'immigration et de sécurité nationale : dans le cadre de la commission de l'Organisation des Nations unies pour la prévention du crime et la justice pénale, 102 pays travaillent sur une définition commune de la traite. Ils ont abouti, le 15 décembre 2000, au protocole de Palerme, encore unique référence en 2007, signé par 80 États et entré en vigueur en 2003. Parallèlement, des instruments juridiques ont été mis en place pour interdire le trafic d'enfants à des fins d'exploitation sexuelle. Le protocole additionnel à la Convention contre la criminalité internationale organisée vise ainsi à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. Il a été signé par la France en décembre 2000.

Le protocole additionnel à la Convention internationale des droits de l'enfant concerne pour sa part, la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. Il sera ratifié par la France en 2003. Enfin, la plus importante des dispositions, concernant l'ensemble des victimes : la convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains, a été adaptée en 2005 et signée par la France le 1er août 2006 et est en cours de ratification.

## COATNET, UN RÉSEAU INTERNATIONAL ET CHRÉTIEN

Grâce à son expérience, le Secours Catholique met en œuvre des actions de plaidoyer au sein du réseau Coatnet (Réseau d'organisations chrétiennes contre la traite des êtres humains), créé en 2001 et coordonné par Caritas Europa pour développer un réseau d'organisations et faciliter les échanges d'informations. Les organisations membres ont mis en place des aides spécifiques pour protéger les victimes en leur proposant un lieu sûr et une aide sociale, médicale, psychologique et juridique individuelle. Le Secours Catholique a contribué dans ce cadre à la rédaction de documents de plaidoyer concernant la Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains du Conseil de l'Europe. [www.coatnet.org](http://www.coatnet.org)



leurs parents et partent généralement chez des proches, soit dans le pays d'origine soit dans un pays d'accueil, pour alimenter d'autres réseaux. « Il y a une dimension culturelle dans l'esclavage domestique », observe Zina Rouabah, direc-

trice du Comité contre l'esclavage moderne (CCEM). « 56 % des victimes et des employeurs sont originaires des mêmes communautés, en majorité d'Afrique de l'Ouest. Dans ces pays, souvent les enfants travaillent. Or un tiers des filles expa-

triées pour l'esclavage domestique sont mineures. » « Alors que nos sociétés se sont battues pour abolir l'esclavage et que beaucoup le croient aboli, l'esclavage moderne a représenté au cours de ces dix dernières années un trafic supérieur à celui de la traite des esclaves africains en quatre siècles, soit 30 millions de victimes depuis 1995 », constate Jean-Sébastien Mallet, délégué général de la fondation Scelles.

Les réseaux mafieux, très organisés, profitent aussi des facilités offertes par Internet. Des milliers de sites de démarchage ont ainsi vu le jour.

L'enlèvement est aussi une pratique de recrutement courante. Les enlèvements d'enfants alimentent des réseaux de prostitution enfantine ou servent de monnaie d'échange pour obtenir des mères qu'elles se soumettent aux pires horreurs. Terrorisées, les femmes se sacrifient dans l'espoir de revoir leurs enfants ou de protéger leur famille.

Pour de nombreux enfants des rues ou issus de familles vivant dans la misère, les promesses liées à une vie meilleure, comme le financement d'études, sont des appâts faciles. Ensuite, isolées dans des pays incon-

nus, violées, battues, droguées, le plus souvent sous-alimentées, les victimes dépossédées de leurs papiers d'identité n'ont d'autre recours que la soumission.

Les routes de la traite sont intrinsèquement liées à l'immigration clandestine et donc difficilement identifiables. Quand elles le sont, les trafiquants les modifient rapidement et s'adaptent au contexte juridique et répressif des pays. Europol a ainsi identifié des itinéraires pratiqués vers l'Europe qui font écho à ceux mis au jour par la fondation Scelles. Par exemple la route de la Russie vers les pays scandinaves, des Balkans en provenance du Caucase, de l'Asie et de l'Europe de l'Est pour parvenir en Hongrie, de l'Afrique de l'Ouest vers le Portugal et l'Espagne via l'Algérie et le Maroc. L'Asie du Sud Est et l'Afrique centrale demeurent les principales régions d'origine. La difficulté, pour les réseaux comme Europol, consiste à anticiper les changements d'itinéraires et à identifier les marchés parallèles rémunérateurs qui permettent l'organisation de voyages frauduleux, le transport clandestin notamment.

### Enjeux financiers

Les profits de la traite des êtres humains sont encore mineurs en comparaison des trafics de drogue ou d'armes. Mais ce marché rapporterait chaque année plus de 27 milliards d'euros selon l'Organisation internationale du travail. Les seuls gains relatifs à l'exploitation sexuelle seraient de l'ordre de 7 milliards d'euros par an. Le trafic de la traite des êtres humains arrive ainsi en troisième position du commerce criminel. Pour Anouk Coqblin, chargée de projets en Europe de l'Est

au Secours Catholique, le constat est simple : « Il est beaucoup plus facile de faire traverser les frontières à des enfants et à des femmes que de passer de la drogue ou des armes ; c'est très rentable, cela demande peu de moyens et est tout de même moins risqué. » Selon les derniers rapports de l'Organisation de sécurité et de coopération en Europe, 137 pays sont des destinataires et 127 sont des pays d'origine.

### Initiatives

Face à l'ampleur du phénomène, de très nombreuses organisations des Nations unies et d'Europe se mobilisent dans le monde et en France aux côtés des ONG pour lutter contre la traite. La tâche de l'Europe, parallèlement au travail de répression et d'identification des réseaux mené par Europol, est d'allouer des fonds pour financer les projets de nombreuses ONG et associations locales à l'œuvre sur la prévention, la prise en charge des victimes et leur réinsertion.

De nombreuses initiatives ont pu être développées grâce à ces financements. Dans plus de 70 pays, Ecpat, spécialisée dans la lutte contre l'exploitation des enfants à des fins sexuelles ou de travail forcé, a travaillé avec des industriels du voyage et du tourisme, mais

### L'ÉVÉNEMENT

Le Conseil de l'Europe a institué la date du 18 octobre comme journée internationale de lutte contre la traite des êtres humains. Le collectif "Ensemble contre la traite des êtres humains" a organisé une conférence de presse de sensibilisation.

**Contacts : Anne Bonnefont et Nicolas Derobert : 01 45 49 74 93.**

## 22 ASSOCIATIONS UNIES DANS LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

Le travail en réseau est une clé essentielle pour conduire une lutte efficace et structurée contre les réseaux mafieux. Cette méthode de travail est la seule en mesure de répondre à l'ampleur du phénomène. Le collectif "Ensemble contre la traite des êtres humains" regroupe 22 associations, chacune experte sur les différents aspects et formes de la traite des êtres humains. Très engagées dans leur domaine auprès des victimes, ces associations ont mis leurs forces en commun afin d'intervenir plus efficacement, d'assurer les échanges d'informations entre leurs membres, d'exercer une veille sur l'ensemble du domaine, d'apporter au grand public les informations nécessaires à une véritable connaissance du phénomène, de favoriser une prise de conscience citoyenne. Mais le plus important réside dans des actions de plaidoyer auprès des décideurs politiques en France et en Europe. Le collectif veut pouvoir donner des informations précises aux décideurs politiques afin qu'ils puissent prendre des mesures appropriées pour protéger les victimes et sanctionner plus durement les trafiquants.

En mai 2005, le collectif a demandé au gouvernement français qu'il ratifie la convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains. Au 16 septembre 2007 seuls sept pays l'avaient ratifiée et notamment ceux de l'Europe de l'Est reconnus comme pays d'origine de la traite ou de transit : la Moldavie, l'Autriche, l'Albanie, la Géorgie, la Slovaquie, la Bulgarie. Or dix ratifications sont nécessaires pour l'entrée en vigueur de la convention.

**Coordination du collectif : Geneviève Colas contre-la-traite@secours-catholique.org 01 45 49 74 40**

Interview : Jean-Guy Branger

## L'Union européenne mise sur la répression



**Jean-Guy Branger, sénateur de Charente-maritime, rapporteur du projet de loi autorisant la ratification de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains.**

Les élargissements successifs de l'Union européenne ont eu, sans conteste, un impact sur le développement de la traite des êtres humains. Comment les organisations intergouvernementales mais aussi les États peuvent-ils anticiper et mieux contrer les effets pervers de cette politique d'ouverture ?

L'UE a adopté, en 2002, une décision-cadre du Conseil relative à la lutte contre la traite des êtres humains. Son objectif est de rapprocher les dispositions législatives et réglementaires des États membres en ce qui concerne la coopération policière et judiciaire en matière pénale relative à la lutte contre la traite des êtres humains. Elle vise à introduire au niveau européen un cadre de dispositions communes afin d'aborder certaines questions telles que l'incrimination, les sanctions, les circonstances aggravantes, la compétence et l'extradition. Cette décision est l'aboutissement de l'adoption, en 1997, d'une action commune par le Conseil en matière de lutte contre la traite des êtres humains et l'exploitation sexuelle des enfants. Elle s'ajoute aux initiatives françaises concernant l'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier liées au trafic illicite de migrants, ainsi qu'aux programmes

d'action Stop (1996 – exploitation sexuelle des enfants). Daphné 1 (2000-2003) puis Daphné 2 (2004-2008) sont des programmes visant à prévenir et combattre toutes les formes de violence dirigées contre les enfants, les adolescents et les femmes en soutenant les actions prises en ce sens par les États-membres. L'ensemble des États-membres se mobilise donc contre ces violences, quelle que soit leur date d'entrée dans l'UE. Ces actions européennes conduisent à une harmonisation progressive des politiques nationales menées dans ce domaine sensible et prioritaire.

**Il est vrai qu'il existe la convention sur la cybercriminalité mais au regard du développement de l'utilisation de ces moyens technologiques, n'aurait-il pas été souhaitable de prendre des mesures précises sur ce point sous l'angle aussi bien législatif qu'opérationnel ?**

La cybercriminalité est réprimée au niveau européen grâce à la convention de Budapest, adoptée en 2001, sous l'égide du Conseil de l'Europe, et entrée en vigueur le 1er juillet 2004. Le texte constitue le premier traité international sur les infractions pénales commises via l'internet et d'autres réseaux informatiques et traite notamment des infractions en matière de pornographie infantile. Il prévoit une série de pouvoirs de procédures, tels que la perquisition de réseaux informatiques et l'interception.

Son principal objectif est de poursuivre une politique pénale commune destinée à protéger la société contre le cybercrime, notamment par l'adoption d'une législation appropriée et la stimulation de la coopération internationale.

On peut donc voir que le continent européen, au sens large, est particulièrement ferme en matière de répression de toutes les formes de traite des êtres humains.

aussi des organismes gouvernementaux locaux, pour endiguer le tourisme sexuel impliquant des enfants. De nombreuses agences de voyages ont ainsi pu mettre en place des unités de surveillance et assurer des formations spécifiques dans les écoles de tourisme. Au

Brésil, le ministère du Tourisme a créé une ligne téléphonique spéciale reliée à la police, où tout signalement d'abus peut être effectué. Des pays comme le Sri Lanka ou la Thaïlande ont renforcé leur législation sous la pression internationale. Interpol (organisation inter-

nationale de police criminelle) a considérablement augmenté ses équipes et développé des formations spécifiques. Elle travaille en étroite collaboration avec la société civile. En France, la fondation Scelles a effectué de nombreuses analyses et recommandations à partir de

l'évolution des lois. Au cœur de la lutte contre la prostitution, le Mouvement du Nid intervient dans les domaines de la prévention et de la réinsertion des victimes dans de nombreux pays comme le Togo, la Côte-d'Ivoire, le Brésil. De nombreuses autres associations comme Orphelins sans frontières, la Cofrade, Association jeunes errants défendent les droits des enfants. Le Comité contre l'esclavage moderne assiste et libère des victimes de l'esclavage. En France, le CCEM a proposé un accompagnement juridique, social et administratif à plus de 400 victimes de l'esclavage domestique sur notre territoire. A travers le dispositif Ac.Sé (cf. page 17), des associations comme le Diaconat protestant de Valence accueillent et accompagnent les victimes de la traite. Cette liste est loin d'être exhaustive. Elle démontre que face à la complexité de cette criminalité mondialisée, seule une connaissance de tous les aspects de la traite, suivie de

la mise en place de politiques globales et structurées, pourra contrer les trafiquants. Toutes ces associations, 22 au total, ont rejoint le collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains ». Ce regroupement, unique en France, apporte des réponses multiples. Il est la démonstration que la fatalité n'a pas sa place dans ce qui est le plus grand défi du XXI<sup>e</sup> siècle : protéger l'homme contre lui-même. ■

## AGIR DANS LES PAYS D'ORIGINE DE LA TRAITE



L'aide aux personnes victimes de la traite dans les pays de destination n'a de sens que si d'énergiques campagnes d'information et de sensibilisation sont menées parallèlement dans les pays d'origine. Grâce à son expérience de prévention de la prostitution, à son action internationale et au soutien de partenaires divers, la délégation du Mouvement du Nid des Hauts-de-Seine s'est engagée dans un vaste programme de solidarité qui vise à soutenir une campagne de prévention en Afrique. La rencontre dans plusieurs grandes villes de France de nombreuses personnes prostituées en provenance du Cameroun a décidé le Mouvement du Nid à entreprendre sa première initiative de prévention de la traite dans ce pays.

Le projet global consiste à réunir des partenaires locaux autour d'une campagne de sensibilisation du public de grande ampleur, d'information auprès des jeunes et de formation d'acteurs sociaux. Il vise à rendre possibles toutes les démarches auprès des pouvoirs publics afin que soit mise en œuvre une politique globale de prévention de la prostitution et de réinsertion des personnes prostituées.

Simultanément, des actions spécifiques d'information seront réalisées en France auprès de la communauté africaine et de ses associations de solidarité.

La première étape, amorcée en 2006 avait pour objectif de sensibiliser et former un réseau de partenaires au Cameroun. Très vite, le besoin d'un outil de prévention pour les jeunes est apparu essentiel à toutes les associations partenaires, dans le cadre d'une campagne en direction des jeunes Africains.

La réalisation d'une bande dessinée a été mise en chantier avec la participation d'une association de dessinateurs africains. Cette BD sera diffusée à partir du premier semestre 2008 auprès des jeunes par un réseau d'associations partenaires, au Cameroun d'abord et par la suite dans d'autres pays africains francophones.

## POUR ALLER PLUS LOIN

**Informations sur la campagne de prévention au Cameroun et la diffusion de la BD auprès de la délégation du Mouvement du Nid des Hauts-de-Seine** : 8 avenue Gambetta Paris, tél : 01 46 36 75 62.

Voir aussi le site Internet : [mouvementdunid.org](http://mouvementdunid.org)

**À lire absolument** sur le sujet, l'excellent ouvrage de Georgina Vaz Cabral, juriste et consultante auprès d'organisations internationales (Commission européenne, OSCE...) et spécialiste des questions liées aux droits de l'homme et à la traite des êtres humains :

*La traite des êtres humains, réalités de l'esclavage contemporain* éditions La Découverte 264 p., 19 euros.

**Découvrir l'enquête** menée par une journaliste et un sociologue sur les pratiques de clients. Un état des lieux implacable, qui pose les vrais enjeux de la légalisation en cours de la prostitution au profit des États et des marchands du sexe.

*Les clients de la prostitution*, de Claudine Legardinier et Saïd Bouanmama, Les Presses de la Renaissance, 270 p., 19,50 euros. S'informer sur les textes adoptés, conventions, ratifications.

**Site du conseil de l'Europe** : [coe.int](http://coe.int), d'Europol, d'Interpol, de l'OSCE  
**Site du collectif « Ensemble contre la traite »** : [www.contrelatraite.org](http://www.contrelatraite.org) (site ouvert à l'occasion de la première journée européenne de lutte contre la traite des êtres humains, le 18 octobre 2007)

## Acteurs de la FEP engagés auprès des victimes de l'esclavage moderne

La parole de la FEP au sein de ce collectif s'appuie sur la richesse de l'expertise et de l'expérience de ses associations engagées auprès des victimes de la traite dans les domaines de la prévention ou de la prise en charge.

En voici quelques unes :

- **L'Association Réflexion Action Prison et Justice (ARAPEJ)** ;
- **La Bienvenue**, une structure d'accueil pour jeunes en difficulté et mineurs isolés ;
- **Volte-Face**, une association qui accompagne les prostituées souhaitant changer de vie ;
- **Le Diaconat Protestant de Valence**, son service « Arcades » est une structure d'accueil et d'écoute des victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle (dispositif AcSé) ;
- **L'Association Jamais Seul** dotée d'une structure d'accueil et d'écoute des victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle (dispositif AcSé) ;
- **La Cimade Ile-de-France** possède une permanence pour femmes étrangères, migrantes ou demandeuses d'asile, victimes de violence.

Interview : Pramuan Sa Nguanyat

## Victime d'esclavage domestique



**Pramuan Sa Nguanyat est née il y a une quarantaine d'années, dans un petit village du nord de la Thaïlande, à Phrasao. Ce témoignage retrace l'histoire d'une jeune fille thaïlandaise qui, forcée de quitter sa famille à 13 ans pour fuir la pauvreté et les difficultés familiales, se retrouvera exploitée sans le savoir par un couple de diplomates qui maniera sans scrupule pressions affectives et financières pour la garder en otage. Gros plan.**

### Pramuan, avez-vous passé une enfance difficile ?

Je n'ai pas eu de maman parce que, quand je suis née, elle était déjà très malade. Un jour, elle a pris une hache et a décapité une de mes sœurs. On l'a emmenée à l'hôpital. J'ai vite travaillé et j'étais contente et fière de rapporter quelques baths [monnaie thaïlandaise] à la maison en allant chercher de l'eau. Mais c'était loin, il fallait marcher longtemps. Quand j'ai eu dix ans, l'école est arrivée au village. J'y suis allée pendant trois ans mais l'argent manquait. Après avoir vendu toute ses terres, ma famille est devenue très pauvre. A treize ans, j'ai donc décidé de partir pour travailler à Bangkok où deux de mes sœurs étaient déjà.

### Que faisiez-vous à Bangkok ?

J'y faisais des ménages, comme mes deux sœurs, et, à 18 ans, j'ai eu la chance d'entrer au service d'une famille de diplomate. L'homme est Roumain, la femme Laotienne. Ils ont un fils, un peu plus jeune que Pramuan, que la femme a eu d'un précédent mariage vit avec eux. A partir de ce jour, j'avoue que j'étais complètement coupé du monde extérieur.

### Cet isolement vous a-t-il poussé à chercher d'autres solutions ?

Non car j'avais un travail. Je faisais tout : le ménage, le lavage et le repassage, les courses, les repas et je m'occupais des enfants. Une petite fille, handicapée physique, est née après mon arrivée. Je couchais dans leur chambre. Madame n'était jamais là et Monsieur travaillait beaucoup. Je parlais avec eux en vacances. Ils m'emmenaient partout. C'est Monsieur qui avait mes papiers. Nous avons vécu 7 ans en Suisse, 2 ans en Egypte, 7 ans à New York. Je n'avais pas d'argent, aucun salaire. Quand je demandais à Madame de m'acheter des vêtements, elle me donnait un peu d'argent mais elle a refusé de me donner celui du voyage quand j'ai voulu aller voir ma maman mourante.

### N'aviez-vous pas le sentiment d'être exploitée ?

Je ne connaissais personne d'autre. Je ne pouvais comparer et

cela me paraissait normal de travailler pour vivre. Je l'ai toujours fait.

### Quelles étaient vos relations avec la famille ?

J'aimais beaucoup les enfants que je considérais comme mes enfants. Monsieur était gentil. Mais le premier fils m'a obligée à coucher avec lui. Il m'a dit que les filles comme moi le faisaient avec tout le monde. Et puis, je suis tombée malade. Je ne savais pas ce que j'avais, je vomissais tout le temps. Je pensais que ça allait s'arrêter mais ça a continué. Ma patronne a fait venir un docteur qui a entendu le cœur du bébé. Je lui ai dit que je voulais de l'argent pour rentrer chez moi et élever, avec ma famille, l'enfant. Elle n'a pas voulu. Elle a fait venir quelqu'un qui me l'a enlevé. J'étais très malheureuse et j'ai commencé à boire de l'alcool.

### Comment vous en êtes-vous sortie ?

En 1998, au cours d'un déménagement en France, j'ai rencontré un beau déménageur, Bruno. Nous sommes tombés amoureux. Même après que nous étions repartis à New-York, il me téléphonait. Il me disait qu'il m'aimait et voulait se marier avec moi. C'était difficile parce que nous ne parlions pas la même langue. J'avais envie de le croire mais je ne voulais pas non plus quitter mes enfants. Madame me disait que j'étais beaucoup mieux avec eux, qu'ils s'occupaient bien de moi, qu'il n'était pas l'homme de ma vie. En 2000, il est venu me chercher. Monsieur m'a laissé faire mais Madame a été très méchante avec moi et Bruno. Elle n'a pas voulu me donner d'argent. Après être partie, je n'ai jamais plus eu de nouvelles des enfants.

### Comment vivez-vous désormais en France ?

Pour la première fois j'ai rencontré des gens qui m'ont parlé comme si j'étais comme eux et pas comme « une rien du tout ». Mon mari était très gentil mais je voulais gagner ma vie pour ne pas être à sa charge. J'ai commencé par faire des ménages puis en 2002, je suis entrée au service d'un couple âgé très gentil. J'ai fait des économies et nous avons même pu aller en Thaïlande ensemble ! Malheureusement mon papa était mort avant. Quand je leur ai demandé de remplacer mon papa et ma maman, ils m'ont répondu qu'ils étaient trop vieux mais qu'ils voulaient bien remplacer mon grand-père et ma grand-mère. Monsieur est mort et Madame est devenue totalement dépendante. C'est moi qui m'en occupe le matin. Je ne la quitterai jamais. Après sa mort, je retournerai chez moi, en Thaïlande.

### N'avez-vous pas eu l'idée de porter plainte contre vos anciens patrons ?

Mais je l'ai fait ! Quand j'ai un peu raconté ma vie à ma première patronne en France, elle m'a conseillée de le faire, procuré un avocat qui était un de ses amis, payé en avance les frais d'honoraires, etc. Il a tenté de faire un procès mais il n'y avait pas suffisamment de preuves, pas de témoins, seulement ma parole et celle de mon mari. Comme il n'a pas réussi, il a rendu tout l'argent à ma patronne et à moi.

Propos recueillis par Claude Walsh

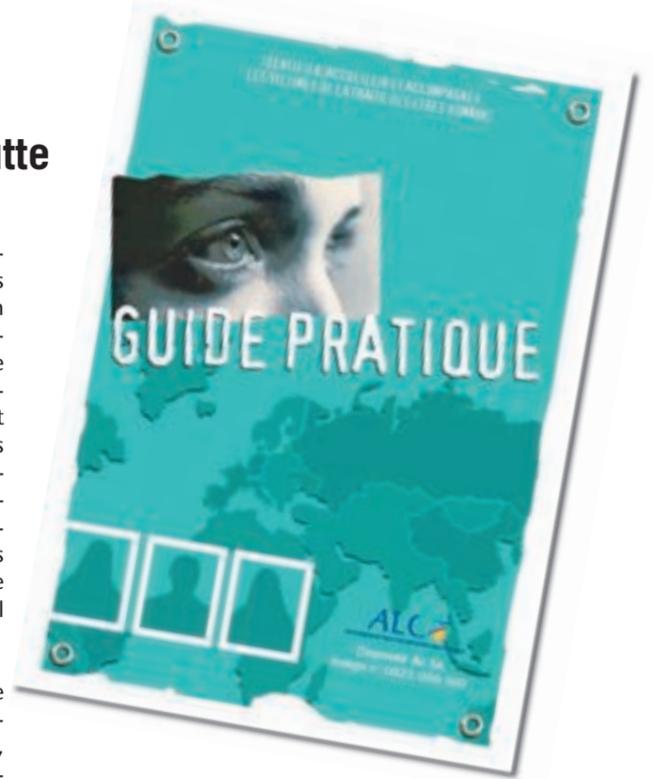
## Publication d'un guide pratique de lutte contre la traite des êtres humains

Le dispositif national « Ac.Sé » propose d'accueillir et de protéger les victimes de la traite des êtres humains en situation de danger. Il joue également le rôle de pôle ressource sur la problématique de la traite. Il regroupe plus de 40 lieux d'accueil et plus de 20 associations spécialisées repartis sur l'ensemble du territoire français. Il est coordonné par l'association ALC de Nice. Un numéro indigo est à la disposition de tout intervenant en contact avec les victimes de la traite.

Longtemps tenu secret bien qu'il soit opérationnel depuis 2002, ce dispositif sort aujourd'hui de l'ombre à la faveur de la publication d'un guide pratique destiné aux intervenants sociaux sur cette problématique. Si l'association ALC, à l'origine de cette initiative, n'en a jusqu'à présent pas fait écho, c'est "en raison de la nécessaire confidentialité qu'exige la prise en charge des victimes de la traite des êtres humains en danger lors de leur sortie du milieu d'exploitation", précise Philippe Thelen, coordinateur national de ce dispositif.

Cependant, "depuis de nombreuses années, nous constatons une carence importante en matière d'identification des victimes de la traite". Cette carence provient selon lui d'une confusion entre migration illégale et traite des êtres humains, mais également d'une vision réductrice de l'esclavage moderne, souvent résumé à la seule prostitution, alors qu'il recouvre d'autres formes d'esclavage comme le travail domestique ou le travail forcé.

ALC a donc décidé de rédiger ce guide qui vise à aider les professionnels à mieux "identifier, accueillir et accompagner les victimes de la traite des êtres humains", en portant à leur connaissance les différentes notions que recouvre la traite des êtres humains. La deuxième partie de cet ouvrage donne des conseils plus concrets sur les démarches à mener en cas de contact avec une victime. Le troisième chapitre enfin aborde l'accès aux droits des personnes concernées, dans différents domaines (justice, séjour, logement, santé, ...).



Pour le commander, s'adresser à :  
Association ALC  
Boîte postale 5132  
06001 Nice cedex 9  
Tél. : 0 825 009 907 (numéro Indigo)  
ou 06 64 49 34 74  
Fax : 04 93 97 87 55  
Courriel : ac.se@association-alc.org  
Site : www.acse-alc.org

## Première journée européenne de lutte contre la traite humaine

# CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

A l'occasion de la première journée européenne de lutte contre la traite des êtres humains le 18 octobre 2007, le collectif « Ensemble contre la traite des humains » a créé une affiche pour sensibiliser l'opinion publique et les associations françaises aux différents types de traite. Vous pouvez vous adresser au siège la Fédération de l'Entraide Protestante par téléphone (01 48 74 53 84) ou par mail (communication@fep.asso.fr) si vous souhaitez en recevoir.

